

Memento express

2026 - 2027

Demande de congé

Les demandes de congé sont faites par écrit de manière **anticipée**. Pour cela, des formulaires sont à disposition à la fin de l'agenda de votre enfant. Les **congés Joker** sont demandés directement auprès du/de la maître-sse de classe 48h à l'avance.

Annonce en cas d'absence

Lorsque votre enfant ne peut pas venir à l'école, le secrétariat ou l'enseignant doit être averti avant le début des cours. Si l'absence se prolonge et si vous n'en connaissez pas la durée, merci de nous tenir informés chaque jour.

Rattrapage des évaluations

A la suite d'une absence, en règle générale, les évaluations sont rattrapées dès le retour de l'élève. Selon les cas, les rattrapages peuvent avoir lieu en dehors des horaires scolaires. Si, pour des raisons médicales, un délai est souhaité, les parents prennent contact avec l'enseignant concerné.

Utilisation du téléphone portable

Hors activité pédagogique organisée par un enseignant, les élèves ne sont pas autorisés à utiliser leur téléphone portable du début à la fin des cours, récréation comprise et dès qu'ils pénètrent dans un bâtiment scolaire.

Changement de coordonnées

De nos jours, il n'est pas rare de changer de numéro de téléphone ou d'adresse mail. Le cas échéant, merci d'en informer le secrétariat.

Les avis de déménagement doivent être annoncés immédiatement au secrétariat des écoles.

Site Internet de l'EPS

Toutes les informations pratiques relatives à l'établissement sont disponibles sur notre site : www.ecoles-sce.ch

Contact

Pour nous joindre par téléphone 024.557.77.20 (7h30 à 11h00 et 13h30 à 16h00) ou par mail eps.ste-croix@vd.ch